

Politique de placement de l'association Étudiante de la Télé-Université

Préparé par Gilles Jr Verreault
Pour l'AÉTÉLUQ, septembre 2014

Table des matières

1. Objectifs de rendement	2
2. Tolérance au risque	2
3. Les contraintes et les considérations.....	2
4. Horizon de placement	2
5. Contrainte de liquidité.....	2
6. Contraintes de diversification	3
7. Considérations fiscales.....	3
8. Considération légale et réglementaire	3
9. Considération éthique – Industrie à favoriser	3
10. Considération éthique – Industrie à éviter	3
12. Révision des placements	4

1. Objectifs de rendement

L'objectif principal de rendement de notre portefeuille sera la conservation du pouvoir d'achat du capital investi. La cible annuelle sera donc le taux d'inflation réel tel que projeté par les normes d'hypothèses de projection de l'Institut québécois de planification financière.

Cette cible de rendement doit aussi inclure les frais de gestion des différents produits comportant notre portefeuille de placement.

70% de notre portefeuille de placement devra répondre à ce premier objectif de rendement.

Le second objectif de rendement est la fructification du capital. La cible annuelle sera donc le taux de rendement annuel des actions de compagnies canadiennes tel que projeté dans les normes d'hypothèses et de projections de l'Institut québécois de planification financière.

20% de notre portefeuille doit répondre à ce second objectif de rendement.

Le troisième objectif est que le 10% restant doit répondre à un besoin de liquidité en cas d'urgence comme stipulé au point 3.iii.

2. Tolérance au risque

Notre tolérance au risque est de faible à modéré. Aucun élément spéculatif ne doit entrer dans la composition de notre portefeuille de placement. Les placements spécialisés comme les projets immobiliers ou l'investissement direct ne doivent pas entrer dans notre portefeuille de placement.

3. Les contraintes et les considérations

- i. **Horizon de placement** : Notre horizon de placement est à moyen terme. Les cotisations étudiantes couvrent pour l'instant nos frais d'exploitation. De plus l'association dispose d'une certaine marge de manœuvre pour l'augmentation des cotisations en cas de besoin. Comme mentionné au point 1 l'objectif est la préservation du pouvoir d'achat du capital ainsi que sa fructification;
- ii. **Contrainte de liquidité** : 10% de notre portefeuille devra contenir des titres liquides. Notre compte courant contient un coussin d'environ 100 000\$ pour les imprévus. Toutefois, l'association pourrait avoir à faire face à des dépenses hors du commun dues à des conséquences

imprévues. Une grève étudiante ou une poursuite en justice sont des exemples d'évènements hors du commun que l'association pourrait subir. 10% devront donc pouvoir être liquidés rapidement en cas d'imprévu;

- iii. **Contraintes de diversification** : Aucun titre individuel ne peut représenter plus de 20% de la valeur totale de notre portefeuille. Aucune institution financière ne pourra gérer plus de 50% de notre portefeuille de placements.
- iv. **Considérations fiscales** : L'association est exempte d'impôts. Ne pas tenir compte des incidences fiscales des différents véhicules de placements;
- v. **Considération légale et réglementaire** : L'association est assujettie à son assemblée générale. Celle-ci pourrait décider de mettre fin abruptement à cette politique de placement ou en modifier grandement la teneur. Le planificateur financier devra tenir compte de cette réalité et avoir pris connaissance de nos statuts et règlements; Tout placement doit être effectué auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu d'une loi applicable au Québec ou au Canada, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou par l'intermédiaire de courtiers en valeurs inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité canadienne en valeurs mobilières;
- vi. **Considération éthique - Industrie à favoriser** : Les placements du portefeuille doivent respecter la mission et les buts de l'association. La partie croissance de notre portefeuille devra donc être composée de véhicules de placement dit "d'investissement responsable". De plus, l'association a dressé une liste d'industries que nous voulons voir favoriser pour nos placements. Il s'agit des industries suivantes :
 - a. Culturelles;
 - b. Hautes technologies;
 - c. Jeux vidéo incluant la ludification;
 - d. Du savoir et de la recherche;
 - e. Microcrédit;
 - f. Micro-brasseries;
 - g. Entreprises coopératives.
- i. **Considération éthique - Industrie à éviter** : L'association a dressé une liste d'industrie à éviter. Aucun de nos placements ne devra être fait auprès d'une entreprise œuvrant dans une des industries suivantes :
 - a. Armement;
 - b. Géo-ingénierie;
 - c. Énergies fossiles;
 - d. Bureaux de change et ATM privé;
 - e. Pornographie et prostitution;
 - f. Construction;

- g. Casinos et jeux d'argent (en ligne et hors ligne);
- h. Prêteurs sur gages;
- i. Compagnies pharmaceutiques.

4. Révision des placements

La révision des placements ainsi que l'analyse de notre plan de planification financière devront être des exercices annuels. Cette "date anniversaire" sera définie lors de la remise du premier rapport de répartition stratégique par le planificateur financier. Les révisions subséquentes auront lieu annuellement à la même date.